

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/08/2020

Présents : 28

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

Votants: 29

Pour: 29

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAÏSSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Représentés :** Laurent BRUNET par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :**

**Excusés :** Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Didier VORDY

**Absents :**

**Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 2 juillet 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT et le SEPT JUILLET à seize heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la Salle Occitanie de Cessenon-sur-Orb sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS.

**Présents :**

**J.ARCAS** (CdC Du Minervois au Caroux), **JN.BADÉNAS** (CdC Sud Hérault), **R.BASCOUL** (CdC Grand Orb), **B.BOSC** (CdC Sud Hérault), **F.BOUTES** (CdC Les Avant-Monts), **MA.ÉDO** (CdC Grand Orb), **Y.FRAÏSSE** (CdC Du Minervois au Caroux), **MP.PONS** (Conseil Départemental), **Y.ROBIN** (CdC Grand Orb), **L.SALLES** (CdC Grand Orb), **D.GALTIER** (CdC Les Avant-Monts), **G.BARO** (CdC Les Avant-Monts), **JP.BERRAUD** (CdC Du Minervois au Caroux), **M.GIL** (CdC Les Avant-Monts), **JC.PETIT** (CdC Sud Hérault), **B.VIDAL** (CdC Les Avant-Monts), **P.VIDAL** (Conseil Départemental).

**Représenté :**

**K.MESQUIDA** (Conseil Départemental) par **MP.PONS** (Conseil Départemental).

**Excusés :**

**J.CABROL** (CdC Du Minervois au Caroux), **M.OLMOS** (CdC Du Minervois au Caroux), **S.QUEROL** (CdC Du Minervois au Caroux), **C.REBOUL** (Conseil Départemental), **JL.FALIP** (Conseil Départemental), **M.PASSIEUX** (Conseil Départemental), **Y.CASSILLI** (CdC Grand Orb), **G.DALERY** (CdC Grand Orb), **E.DAUZAT** CdC Sud Hérault), **N.ÉTIENNE** (CdC Les Avant-Monts), **J.GARCIN-SAUDO** (Conseil Départemental), **V.GAUDY** (Conseil Départemental), **A.IMBERT** (Conseil Départemental), **C.MORGO** (Conseil Départemental), **P.POLARD** (CdC Sud Hérault), **H.SOLA** (CdC Du Minervois au Caroux),

**Assistaient également à la réunion :**

**S.HERPSON** (Pays HLV), **JP. MATEO** (Pays HLV), **A.GALIBERT** (Pays HLV), **C.ROGER** (Pays HLV).

Le Président accueille les membres du Comité syndical à la Salle Occitanie de Cessenon-sur-Orb.

Avant tout, le président souhaite remercier les élus qui ont participé à l'aventure collective entre 2014-2020, aux côtés de Francis Boutes et de lui-même et qui ne représenteront plus le territoire sur cette mandature : Luc Salles, Marie-Aline Edo, Jean-Pierre Berraud, Norbert Etienne, Sylvie Quérol, Martine Olmos, Roland Bascoul, Bernard Vidal, Hedwige Sola.

Il félicite, au nom du syndicat, les nouveaux élus maires.

Durant ces mois, il souligne tout le travail mené au sein du pôle cohésion sociale dans le cadre du contrat local de santé qui a permis de relayer toute l'information liée au virus à travers une newsletter, ainsi que l'accompagnement des professionnels. Par ailleurs, le syndicat mixte a acheté des fournitures de protection contre le virus pour certaines communes et communautés de communes. Sur le pôle développement économique, le travail s'est poursuivi par la mise en place d'outils en direction de l'entreprise ; la formation gratuite « améliorer sa trésorerie » en visio-conférence est prévue lundi prochain pour les chefs d'entreprises.

De nombreuses réunions techniques ainsi que le Bureau restreint se sont tenus en visio-conférence durant cette période.

Une nouvelle salariée Karyn Orengo a rejoint le syndicat mixte début mars ; elle est en charge de l'inventaire du patrimoine. Elle a démarré sa mission sur la commune d'Aigne.

En termes de nouvelle gouvernance, le président propose, après le vote en juillet des communautés de communes qui doivent désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, de retrouver le nouveau comité syndical à la rentrée pour élire le président, vice-président, bureau. La date prévue est le mercredi 2 septembre à 14 h 30, salle Occitanie à Cessenon-sur-Orb.

Le deuxième comité syndical se tiendra le vendredi 11 septembre à 14 h 30 à la salle du cloître à la mairie de Saint-Chinian. La gouvernance et les délégations seront à l'ordre du jour prioritairement.

Par ailleurs, il propose que, lors de ce comité, une présentation du Syndicat puisse s'effectuer par les anciens membres aux nouveaux élus.

Cette présentation sera accompagnée par les chargés de mission pour donner plus de fluidité au discours.

Les élus pressentis pour la séance de formation-information :

- Marie-Pierre Pons, développement durable et transition énergétique, projet alimentaire territorial
- Francis Boutes, programme d'intérêt général et « Colorons le Pays », programme européen
- Josian Cabrol, contrat local de santé et économie
- Jean-Noël Badéas, pays d'art et d'histoire, inventaire et musées
- Daniel Galtier, SLODT et oenotourisme
- Marie Passieux, tourisme de nature
- Yves Fraisse, entreprises
- Jean Arcas, syndicat mixte, structure et organisation, OGS, orchestre de Pays.

Le quorum étant atteint, le président propose d'ouvrir la séance. Il demande de l'autorisation d'ajouter un rapport sur l'habitat qui portera le numéro 19. Le comité syndical est favorable à l'unanimité à cet ajout.

**2020-02-07-01 Procès verbal du 31 janvier 2020, rapport présenté par Jean Arcas :** le procès verbal de la séance du 31 janvier 2020 n'appelant pas de commentaire, est adopté à l'unanimité.

**2020-02-07-02 Adoption du compte administratif 2019, rapport présenté par Jean Arcas et Marie-Pierre Pons:** le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2019 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

**2020-02-07-03 Adoption du compte de gestion, rapport présenté par Jean Arcas :** le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2019 dressé par Madame la Trésorière du Syndicat après avoir examiné et constaté la parfaite régularité des comptes et la totale correspondance avec le compte administratif 2019.

**2020-02-07-04 Affectation du résultat 2019, rapport présenté par Jean Arcas :** après avoir examiné le compte administratif, le Comité syndical approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2019 à l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 313 223,14 €.

**2020-02-07-05 Décision Modificative n° 1, rapport présenté par Jean Arcas :** afin d'ajuster le report du résultat de fonctionnement, le comité syndical autorise le président aux transferts nécessaires pour 233 223,14 € (30 000 € au 6226 honoraires, 200 000 € au 6488 autres charges, 3223 € au 65 888.

**2020-02-07-06** **Décision Modificative n° 2, rapport présenté par Jean Arcas** : afin d'ajuster le report du résultat de la section d'investissement, le comité syndical autorise le président aux transferts nécessaires pour 77 349,91 € (520 € au 13918, 76 829,91 € au 20422 et en recettes au compte 001 solde d'exécution reporté pour 77 349,91 €.

**2020-02-07-07** **Convention relative à l'achat de fournitures de protection contre le virus, rapport présenté par Jean Arcas** : le syndicat mixte a effectué un achat groupé de fournitures de protection contre le virus. Le comité syndical valide à l'unanimité la convention entre les collectivités et le syndicat mixte qui définit les modalités et les engagements de chacun.

**2020-02-07-08** **Ingénierie territoriale / Région 2020, rapport présenté par Jean Arcas** : le contrat Région / Pays a été officiellement signé le 10 juillet 2019, reprenant une stratégie présentée en comité syndical et partagée avec les Communautés de communes. Adossée au contrat, une annexe financière affiche les opérations retenues pour l'obtention de subventions régionales. Par ailleurs, la Région accompagne le Pays sur son volet ingénierie pour lequel 66 070 € sont sollicités pour 2020. Le comité syndical valide cette demande de subvention à l'unanimité.

**2020-02-07-09** **« Montagnes du Caroux » : animation 2020-2022 et diagnostic activités aquatiques, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le comité syndical valide à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'animation du pôle sur la période de 2020 à 2022 qui est de 92 480 € pour 36 992 € de FEDER sollicité et 55 488 € d'autofinancement. Par ailleurs, le comité syndical valide à l'unanimité le budget prévisionnel de l'étude diagnostic des activités aquatiques de 19 200 € TTC dont le plan de financement est de 13 440 € de FNADT et 5 760 € d'autofinancement.

**2020-02-07-10** **INHERIT, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le département de l'Hérault est engagé dans un projet de coopération Inhérit avec 15 partenaires de l'arc méditerranéen. La zone pilote retenue par le département est « le territoire du pôle de pleine nature ». Afin de candidater au label INHERITURA, le comité syndical valide la charte d'engagement et l'adhésion aux principes d'INHERITURA qui portent sur la protection de l'environnement, la valorisation des atouts naturels et les approches ascendantes et participatives de tourisme durable.

**2020-02-07-11** **Projet sport santé, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : Le syndicat mixte a été retenu à un appel à projets de la Fondation de France intitulé « sport et santé en milieu rural ». Il s'agit d'améliorer la prise en charge globale des patients. Trois maisons de santé pluriprofessionnelles se sont portées volontaires pour y participer : MSP des haut-cantons, MSP Orb santé et MSP des Monts d'Orb. Le budget prévisionnel est de 24 430 € pour lequel les cofinancements sont sollicités 11 000 € à la Fondation de France, 3000 € à la DRJSCS, 1730 € à la Fondation Privat et 8700 € par les MSP. Le comité syndical valide le projet et budget prévisionnel à l'unanimité.

**2020-02-07-12** **Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles 2020-2021 – « De la production à la consommation, comment mieux consommer et mieux manger ? », rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le syndicat mixte souhaite développer l'outil numérique CLIKETK en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et la prévention en matière d'alimentation de santé et d'activités physiques et sportives. Pour mettre en œuvre ces deux axes d'un coût total de 30 000 € TTC, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la DRAAF pour 9000 €, la Région Occitanie pour 9000 € et le Conseil départemental pour 6 000 €, le solde étant apporté en autofinancement par le syndicat mixte à hauteur de 6000 €. Le comité syndical approuve à l'unanimité ce projet et son plan de financement.

**2020-02-07-13** **Conventions de mise à disposition de bornes numériques interactives et tactiles, rapport présenté par Jean-Noël Badéas** : il s'agit de diffuser l'information 24 h/24 h à partir de supports numériques innovants et ludiques. Cinq bornes vont être posées à Murviel-les-Béziers, Magalas, Roujan, Thézan-les-Béziers et Cessenon-sur-Orb. Les conventions établies entre la communauté de communes « Les Avant-Monts » et l'Office de tourisme intercommunal du canal du Midi au Saint-Chinian » portent les modalités et les responsabilités de chaque partenaire. Le comité syndical valide à l'unanimité le projet et autorise le président à signer les conventions.

**2020-02-07-14** **Bornes numériques – modification du plan de financement du projet, rapport présenté par Jean-Noël Badéas** : Ce rapport déjà validé est représenté en raison d'une modification du plan de financement du projet qui annule et remplace la délibération prise le 20 décembre 2019. Le plan de financement modifié est d'un coût total de 66 690 € (153 € de plus que le coût initial) pour lequel 33 392 € sont sollicités auprès de l'Union européenne et 19 960 € au Conseil départemental, le solde est apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 13 338 €. Le comité syndical adopte ce plan de financement à l'unanimité.

**2020-02-07-15** **Accord de principe pour la mise en œuvre d'un projet de coopération interterritoriale LEADER sur l'oénotourisme, rapport présenté par Daniel Galtier** : il s'agit d'acter le principe d'un partenariat de coopération entre le Pays

Cœur d'Hérault, le GAL Vidourle-Camargue, le PETR Cœur Entre-deux-mers pour élaborer un projet oenotouristique. Le comité syndical valide à l'unanimité le principe de cette coopération.

**2020-02-07-16** **Convention « Programme d'animation de Conseil en Énergie Partagé 2020-2023 », rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le syndicat mixte a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme d'animation de Conseil en Energie partagé. Il s'agit de recruter un conseiller qui assurera un accompagnement auprès des communes pour maîtriser les consommations d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le budget prévisionnel pour les 3 ans s'élève à 127 000 € pour lequel un cofinancement de l'ADEME à hauteur de 82 000 € et du département à hauteur de 19 600 € est sollicité, le solde étant l'autofinancement du syndicat mixte pour 25 400 €. Le comité syndical valide à l'unanimité le budget prévisionnel, la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie partagé et la convention avec l'ADEME.

**2020-02-07-17** **Habitat et Patrimoine : Assistance architecturale – Convention avec le CAUE, rapport présenté par Marie-Aline Édo** : le rapport porte sur l'assistance architecturale que le CAUE se propose d'assurer sur le territoire dans le cadre de permanences. Cette action fait l'objet d'une convention de partenariat que le comité syndical approuve à l'unanimité.

**2020-02-07-18** **Rapport d'activités 2019, rapport présenté par Jean Arcas** : Territoire de projet regroupant cent-deux communes de l'ouest héraultais, pour une population de près de 80 000 habitants, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisé sous forme de syndicat mixte ouvert, dont les membres statutaires sont les quatre communautés de communes du territoire (Grand Orb – Sud Hérault – Les Avant-Monts – Du Minervoisy au Caroux) et le Département de l'Hérault. Conçu comme une agence de développement territorial, le Pays intervient ainsi dans les domaines de la Santé, de la Culture, de l'Habitat, du Développement Durable et de la Transition Énergétique, de l'Économie d'entreprise et agricole, du Patrimoine et du Tourisme.

Par ailleurs, le Pays assure le portage du programme européen Leader dédié au tourisme et au patrimoine et le programme d'Approches Territoriales Intégrées. Le Département s'engage également sur différentes opérations sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles et notamment sur l'ingénierie.

Grâce aux politiques contractuelles :

Contrat Région / Pays Haut Languedoc et Vignobles ;

Contrat de ruralité : État/Territoire du Haut Languedoc et Vignobles ;

et les différents programmes menés, ce sont plus de **7 682 704 M €** qui ont été injectés dans l'économie du territoire en 2019.

Globalement, l'action du Pays représente, pour 2019 :

- plus de 800 conseils techniques ;
- plus de 500 interventions en ingénierie et/ou assistance technique jusqu'à l'instruction ;
- plus de 200 animations, événements et temps de rencontres sur le territoire.

Les élus prennent acte du rapport d'activités et remercient chaleureusement l'équipe du Pays pour ce formidable travail qui peut être un support de présentation aux nouveaux élus.

Le président rappelle qu'un courrier a été adressé à tous les maires pour proposer une présentation du Syndicat mixte par Anne Galibert ou Sylvie Herpson ou Corinne Roger.

**2020-02-07-19** **Habitat : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, rapport présenté par Marie-Aline Édo** : le syndicat mixte se propose de déposer une demande d'agrément d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat représentée par le préfet du département. Cet agrément permettrait d'accompagner des dossiers de rénovation de copropriétés dégradées pour le compte de l'ANAH qui sont hors convention du programme d'intérêt général mais également des dossiers dans le cadre d'autres dispositifs. Le comité syndical approuve cette action à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.